Image not found or type unknown

Changement de forfait portable sans envois des CGV et CGA ???

Par **AYDOGDU Levent**, le **26/10/2017** à **23:18**

Bonjour,
Votre ligne SFR sera activée à la date de portabilité : 24/10/2016 à 17:30.
Forfait souscrit Redbysfr (RED Illimité 30Go Travel à 4€/mois sans engagement et à vie.
Je reçois un sms le 07/03/2017 me disant :
Red a décidé de continuer à vous faire bénéficier d'un tarif exceptionnel. Ainsi automatiquement et dès la fin de votre promotion actuelle, vous bénéficierez d'un forfait 20Go à seulement 10E tous les mois au lieu de 19,99E/mois. Toujours sans engagement avec appels, SMS et MMS illimités.Pour en savoir plus, RDV sur http://po.st/mig10E-20Go

Est-ce légale ?
Je viens seulement de prendre connaissance de que je payais 10 € depuis plusieurs mois car mon portable était éteint depuis mars 2017.

Que dois-je faire ?
Merci de votre aide

Par **youris**, le **27/10/2017** à **10:00**

bonjour,
votre opérateur vous informe au moyen de la ligne que vous avez souscrite.
c'est votre problème si vous n'avez pas allumé votre téléphone depuis mars 2017.
vous pouviez vous apercevoir des prélèvements mensuels de 10 € sur vos relevés de compte bancaire.
salutations

Par **janus2fr**, le **27/10/2017** à **11:12**

Bonjour,
J'ai du mal à comprendre la situation...
Vous avez souscrit un forfait à 4€ par mois et ce n'était pas une promotion du style 4€ la première année puis 19.99€ ensuite.
Et quelques mois plus tard, le fournisseur vous annonce qu'en fait c'était une promotion et

que le tarif passait ensuite à 10€.

C'est bien ça ?

Vous disposez d'un contrat où il apparait bien le tarif de 4€ sans limitation de temps ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés